

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 20 mars 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Nathalie ROCHEFORT, maire en exercice

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Maire en exercice,
Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Francis VÉRON, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Fabienne BLIN, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Anaïs RINFERT, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Guy LANGEVIN, Dominique RECHAUX; Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Mathilde AUBERT, Sandra FORTIN,

Absent :

Procuration : Mathilde AUBERT a donné pouvoir à Alain LEVALLOIS, Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL

Secrétaire de séance : Monique SOUL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 16 mars 2026
et affichée le 16 mars 2026

Présents : 25 Votants : 27

2026 03-007 : Détermination du nombre d'adjoints au maire

Madame le Maire indique que l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Juvigny-les-Vallées s'élève à vingt-sept, ainsi le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser huit.

Ainsi le projet suivant a été établi et est proposé : 2 postes d'Adjoint avec des délégations sur l'ensemble du territoire.

1 ^{er} Adjoint	Administration Générale et social, Urbanisme Environnement
2 ^{ème} Adjoint	Economie, Entreprises, Finances et Budgets

Madame le Maire demande s'il y a des observations, puis elle soumet cette proposition au vote.

Vu la proposition de Madame le Maire de créer deux postes d'adjoints au maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer deux postes d'adjoints au maire ;
- de charger Madame le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces adjoints au maire.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny-les-Vallées, le 20 mars 2026

Le Maire,
Nathalie ROCHEFORT

